



CAP des Adjoint(e)s Administratif(ve)s et Techniques, COSI :

(27 et 28 juin 2023)

Compte Rendu

Paris, le 30 juin 2023

Suite à la déclaration liminaire de **L'UNSa Justice**, le nouveau Président de la CAP Monsieur HOZATTE a apporté quelques réponses à savoir :

- Sur la Loi d'orientation et programmation : 10 000 recrutements sont prévus sur les cinq prochaines années sans pour autant nous répondre quant aux recrutements et créations d'emplois d'adjoint(e)s administratif(e)s et techniques.
- Sur la qualité de vie et les conditions de travail : Une réunion est prévue au mois de juillet dans le cadre de la négociation qui s'engage avec les Organisations Syndicales représentatives au CSA Ministériel.
- Concernant le télétravail et le droit à la déconnexion : une réunion est en cours de programmation afin de mettre en œuvre l'accord sur le télétravail signé il y a un an et avancer sur le droit à la déconnexion.
- S'agissant de nos observations sur les LDG : un bilan sur la mobilité sera présenté au CSA Ministériel le 12 juillet 2023.
- Enfin, concernant notre interrogation sur le TJ de Fort de France : La DSJ nous a répondu qu'une publication de deux postes a bien été actée mais qu'entre la publication et les résultats ces postes ont été transformés. Malgré une libération d'un poste au TJ Fort de France en cours de CAP, l'administration ne l'a pas pourvu au motif que la clé des emplois 2023 n'était pas sortie, c'est inacceptable car un agent est resté sur le carreau de sa demande alors qu'il aurait pu et dû obtenir satisfaction ! **L'UNSa Justice** a demandé à l'administration d'être informée quand des postes sont transformés afin que l'on puisse en informer les personnels et surtout vérifier la cohérence d'une telle transformation.

Concernant la CAP en elle-même, nous avons relevé et dénoncé beaucoup d'incohérences dans les dossiers des agents pour qui la situation était à l'étude dans le cadre d'une titularisation, d'une prolongation de stage, ou d'un licenciement. En effet, nous avons constaté une tendance à constituer des rapports à charge, ou des copier-collers sur les rapports successifs quant-il y a un rapport intermédiaire ; car nous avons aussi constaté et dénoncé l'absence de rapport intermédiaire et par conséquent d'accompagnement des agents en stage et donc en formation en vue d'une titularisation.

Bref, nous avons eu droit à tout et n'importe quoi en matière de suivi !...

Si cette médiocrité structurelle permet de mettre l'administration devant ses insuffisances quand il est question d'évaluer les compétences des agents, les représentant(e)s de **L'UNSa Justice** ont exigé qu'un recadrage soit fait par le secrétariat général à destination de toutes les directions métiers afin qu'un intérêt pédagogique et bienveillant soit apporté à toutes celles et ceux qui intègrent les services de ce ministère. Plus largement, cela met aussi en lumière le peu d'intérêt et de reconnaissance porté aux personnels administratifs et techniques qui pourtant font un travail indispensable au bon fonctionnement des services avec de surcroît un professionnalisme qui mérite d'être souligné !

Malgré un tel constat, dans le cadre d'un dialogue social respectueux et constructif voulu par la représentation syndicale et le président de la CAP, les élu(e)s de **L'UNSa Justice majoritaires à la CAP** ont fait le « job » en intervenant sur l'ensemble des dossiers afin de défendre les situations individuelles face au mépris et la médiocrité de l'administration.

Enfin, quatre dossiers de recours en évaluation devaient être porté à l'ordre du jour. Deux étaient irrecevables car pas de recours hiérarchique et les deux autres ont été rejetés car ils n'étaient accompagnés d'aucune demande spécifique des agents.

L'UNSa Justice
l'action utile !

Pour l'UNSa Justice,
Les Élu(e)s à la CAP des « C ».